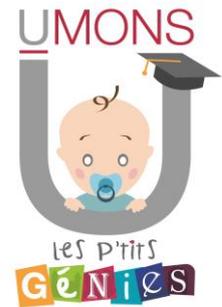


# Crèche de l'UMONS :

## PROJET PÉDAGOGIQUE



### A. Introduction : Qui sommes-nous ?

La crèche de l'Université de Mons « Les P'tits Génies », baptisée ainsi en hommage au personnage illustre et grand génie, dont le bâtiment qui accueille la crèche porte le nom « Léonard De VINCI », est une crèche subventionnée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) qui offre 36 places d'accueil. Ces 36 places sont réparties en 3 sections : les bébés (9 places), les moyens (13 places) et les grands (14 places).

### B. Une crèche au sein d'une université : un vrai partenariat ?

Ouvrir une crèche au sein d'une université offre une multiplicité de collaborations possible ! En partenariat avec la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education, (et plus particulièrement avec le service de Psychologie de l'enfance et de l'adolescence), des offres de formation continue des équipes sont proposées ainsi que des groupes de travail et d'échange entre parents et professionnels. Dans le respect des pratiques éthiques, il est proposé aux parents de participer à des recherches menées par des équipes UMONS (notamment dans le cadre des travaux de l'Institut de Recherche en Sciences et Technologies du Langage). Ces recherches concernent le développement affectif, relationnel, moteur et langagier des enfants. Elles peuvent se dérouler sous plusieurs formes (observation, questionnaire, entretiens, animations). Toutes ces recherches sont soumises à l'accord préalable des parents et respectent les principes éthiques et déontologiques de la recherche et surtout se déroulent de manière à garantir et à maintenir la sérénité et le bien-être des enfants accueillis. Un vrai partenariat en somme !

### C. Quel encadrement ?

L'équipe d'encadrement se compose de 12 équivalents temps plein de puéricultrices. L'équipe d'entretien de 4 techniciens mi-temps et l'équipe de direction, d'une directrice à temps plein qui remplit également les fonctions d'assistante sociale, d'une infirmière à trois-quarts temps et d'une assistante administrative à temps plein. L'UMONS veille à respecter les normes d'encadrement et de formation initiale en accordant une grande importance à l'expérience et à la motivation de l'équipe d'encadrement. Le personnel est régulièrement invité à enrichir ses connaissances par une offre de formation continuée afin d'asseoir une pratique de qualité. Des entretiens de supervision du personnel sont régulièrement organisés. Des collaborations avec des écoles sont également mises en place notamment par l'accueil de stagiaires dans le domaine de la petite enfance.



Une attention particulière est également accordée à la communication entre les diverses équipes et la direction par le biais de réunions d'équipe ou d'entretiens individuels à la demande.

### ***D. Quels sont nos objectifs ?***

S'occuper des enfants est une grande aventure de même qu'une grande responsabilité ! Chaque enfant est unique et son bien-être tout comme son développement optimal requiert attention, écoute, bienveillance, ouverture et accompagnement dans la création de liens nouveaux.

Notre milieu d'accueil se veut inclusif : il est mixte, multiculturel, multiconfessionnel, il accueille des enfants de milieux socio-économiques différents mais également des enfants à besoins spécifiques et se base sur l'écoute, le respect et la confiance mutuelle.

L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap est encouragé en vue de favoriser son intégration dans le respect de ses différences pour autant que notre milieu d'accueil remplisse des conditions suffisantes pour garantir sa sécurité et son développement. Des formations spécifiques peuvent être envisagées pour faciliter l'intégration d'un enfant porteur d'un handicap (par exemple l'initiation au langage des signes pour communiquer avec l'enfant concerné).

Nos objectifs sont en lien étroit avec les valeurs chères à l'Université : l'ouverture au monde et à la société, le respect de l'autre, la tolérance.

Les objectifs de la crèche sont multiples et sont atteints grâce à une collaboration étroite entre l'équipe d'encadrement et les familles des enfants, par des échanges quotidiens, des rencontres spécifiques, une observation attentive des enfants, ...

Ces objectifs peuvent être résumés de la façon suivante :

1. Assurer à l'enfant un accueil pensé et organisé afin qu'il se sente en sécurité physique, psychologique et affective : des repères sont proposés aux enfants, les doudous et les tétines sont à disposition permanente. Chaque enfant a son propre lit, clairement identifié par un dessin par exemple.
2. Respecter le rythme de l'enfant (sieste, repas, propreté, comportement ...)
3. Veiller au développement de l'autonomie de l'enfant, à son envie de découverte en le soutenant dans ses acquisitions. L'autonomie est favorisée à son maximum, les équipes accompagnent l'enfant pour qu'il apprenne à se déplacer librement au sol, à saisir les premiers objets, à aller chercher son doudou, en apprenant à manger seul, à laver les mains seul, à se débarbouiller après le repas, en allant porter sa serviette sale dans la manne prévue à cet effet, ...
4. Offrir à l'enfant un cadre agréable et sécurisant lui permettant de s'épanouir et de se socialiser : le matériel est adapté à l'âge et aux capacités physiques des enfants (tables, chaises, jeux, éviers, WC, escalier dans certains coins change, ...).



5. Apprendre à l'enfant la vie en groupe, le respect de soi et des autres, les règles de vie en communauté tout en étant attentif à chacun en particulier.
6. Offrir à l'enfant un environnement serein lui permettant d'évoluer à son propre rythme en passant notamment par des activités diverses et adaptées, jamais imposées, afin de favoriser la découverte et le développement de son langage et de sa socialisation.
7. Garantir à l'enfant des moments de temps libres lui permettant de se ressourcer, de laisser libre cours à son imagination mais aussi de ne rien faire !
8. Accorder une place importante aux parents, c'est également les soutenir dans leur rôle en tentant au mieux de répondre à leurs besoins principaux : de soutien, de respect, de confiance, de répit, de reconnaissance, ...

### E. Accessibilité

La crèche accorde une priorité d'inscription de 10 % de sa capacité d'accueil, en vue de rencontrer les besoins d'accueil spécifique d'enfants (accueil dans le respect des fratries, accueil d'enfants dans le cadre d'un processus d'adoption, accueil d'enfants en situation de handicap, accueil d'urgence dans le cadre de mesure de prévention ou de protection de l'enfant, accueil d'enfants dont les parents sont en situation de vulnérabilité socioéconomique, notamment en raison de circonstances liées à l'employabilité des parents, accueil d'enfants dont les parents ont besoin d'un accueil offrant une accessibilité horaire renforcée, autre besoin spécifique lié à la situation socio-économique de l'enfant moyennant accord préalable de l'ONE).

Par ailleurs, la crèche accorde une priorité à l'inscription pour les besoins de parents dont l'un au moins est :

- membre du personnel rémunéré par l'UMONS et assimilé (FNRS, ASBL de niveau 1 et 2°) ;
- étudiants régulièrement inscrits ;

En premier lieu, la crèche accepte les demandes répondant aux besoins d'accueil spécifiques et ensuite accepte les demandes prioritaires dans l'ordre chronologique. S'il reste des places disponibles, la crèche accepte les demandes non-prioritaires dans l'ordre chronologique.

Une attention est également donnée à l'accessibilité secondaire, par exemple, lors de l'accueil de parents ne parlant pas forcément le français, tout sera mis en œuvre pour qu'un échange puisse avoir lieu, l'enfant qui culturellement apprend à manger ou mange avec les doigts pourra continuer à le faire parallèlement à l'apprentissage de la cuillère, ....



## **F. Les premiers contacts : gestion des demandes d'accueil**

Dès le troisième mois de grossesse révolu, un premier contact peut être pris par les parents qui souhaiteraient obtenir une place. A l'aide d'un formulaire à compléter qui leur est envoyé, les parents indiquent la date prévue pour l'accouchement, le nombre de jours ou de demi-jours de présence par semaine durant lesquels ils pensent confier leur enfant au milieu d'accueil ainsi que la date probable de son entrée à la crèche. Les demandes reçues des personnes ne satisfaisant pas aux critères de priorité repris au point D sont averties de la mise en attente de leur demande jusqu'au début du 7ème mois de grossesse et sont, via « myone.be », réorientées vers d'autres structures d'accueil. Les autres demandes sont examinées en fonction de l'ordre chronologique de leur introduction. Une réponse doit être donnée par le milieu d'accueil dans un délai de 30 jours. Toutes les demandes reçues sont notifiées dans le registre d'inscription et une notification (acceptation, refus ou mise en attente) est envoyée aux parents. Au 7ème mois de grossesse, les parents confirment leur demande d'inscription auprès du milieu d'accueil. Ce dernier se positionne (acceptation ou refus) sur les demandes en attentes. En cas d'acceptation, le milieu d'accueil remet aux parents le projet pédagogique ainsi que le contrat d'accueil qu'ils doivent signer. Simultanément, le paiement d'une avance forfaitaire de maximum 250€ est demandé aux parents. Dans le mois qui suit la naissance, les parents confirment définitivement leur demande d'inscription.

Lorsqu'une place a été accordée, en fonction de la date d'entrée au sein du milieu d'accueil, un rendez-vous est fixé afin de visiter le milieu d'accueil et de compléter, le cas échéant, le dossier administratif. Les dates pour les périodes de familiarisation seront également fixées de commun accord avec les parents et l'équipe des puéricultrices en charge du groupe d'enfants concernés lors de ce rendez-vous.

Seules sont autorisées à reprendre l'enfant, les personnes de plus de 16 ans dont l'identité aura été communiquée préalablement et par écrit à la crèche. Les puéricultrices peuvent également demander la carte d'identité d'une personne qu'elles ne connaissent pas et qui se présente pour reprendre un enfant. Les parents doivent avertir au préalable les puéricultrices de l'arrivée de cette personne en le précisant dans le cahier de liaison de l'enfant. En raison du présent projet pédagogique, au minimum, 12 présences par mois sont obligatoires. Les périodes de présence et d'absence seront signalées via la fiche de présence mensuelle.

## **G. Comment préparer l'entrée à la crèche ? la familiarisation**

Pour l'enfant, l'entrée en crèche est un moment particulièrement marquant. Pour la première fois, il quitte ses parents tandis que pour la première fois, la maman, le papa, laissera ce qu'il a de plus cher. Ces émotions sont naturelles et doivent être apaisées par une confiance réciproque. La familiarisation est un processus de rencontres entre les professionnels, l'enfant et sa famille. Ce processus s'inscrit dans une histoire à chaque fois originale. La familiarisation permet la construction de nouveaux liens de



confiance entre l'ensemble des intervenants, l'enjeu étant de parvenir à tisser cette multiplicité de liens tout en veillant à reconnaître ceux déjà existants. Ces temps de rencontres sont nécessaires pour que l'univers de la crèche devienne suffisamment familier aux uns et aux autres, pour que des nouveaux repères se construisent, pour que les équipes fassent connaissance avec l'enfant et sa famille et pour répondre aux besoins relatifs à la sécurité psychique du bébé. A cette fin, pendant toutes les séances de familiarisation, les parents sont invités à apporter un doudou ou un objet familier pour l'enfant afin d'assurer sa sécurité affective et de favoriser son adaptation. La sécurité affective est un lien qui se construit avec le temps, dans l'attention et la régularité. C'est à travers la sécurité affective qu'un enfant trouvera la force de s'élever, de grandir, de s'éloigner sur les bases d'une confiance en soi solide. Elle est une nécessité vitale permettant à l'enfant de s'épanouir, de s'ouvrir au monde, d'explorer son environnement afin de commencer tout processus cognitif (découvertes, apprentissages, jeux ...). Elle passe par une présence physique et une disponibilité psychique de la personne maternante (père ou mère) mais aussi d'une personne référente qui accompagnera l'enfant lors de l'absence de ses parents. Pour se sentir en sécurité affective, l'enfant doit pouvoir se rassurer par la simple présence de l'adulte mais aussi se sentir exister à ses yeux. La confiance, la tranquillité, le bien-être, l'épanouissement social, cognitif, psychomoteur sont les conséquences d'une bonne sécurité affective.

Cette période de familiarisation s'étend au maximum sur les deux semaines qui précèdent la date d'entrée à la crèche et comprend 5 rendez-vous durant lesquels l'équipe d'encadrement reste en section et s'occupe également des enfants présents, permettant ainsi aux parents d'assister à la vie dans la section. Ces 5 rendez-vous sont répartis selon le schéma suivant :

Le premier rendez-vous d'une heure se fait en présence du parent et de l'équipe d'encadrement au sein de la section et porte sur les habitudes et besoins de l'enfant.

Le deuxième et troisième rendez-vous dure deux heures, la première heure se déroule en présence des parents au sein de la section et la seconde uniquement en présence de l'enfant qui reste seul avec les puéricultrices.

Le quatrième rendez-vous dure deux heures, la première demi-heure se déroule en présence des parents au sein de la section et le reste des deux heures uniquement en présence de l'enfant qui reste seul avec les puéricultrices.

Le cinquième rendez-vous dure quatre heures qui se déroulent en dehors de la présence des parents. Au cours de ce dernier rendez-vous, un repas et une sieste sont proposés à l'enfant.

Pendant ces périodes, fixées de commun accord avec les parents et l'équipe, il est demandé aux parents de rester joignables et disponibles.



Cette période de familiarisation peut être revue en fonction de l'adaptation tant de l'enfant, que des parents et de l'équipe éducative en y ajoutant des séances supplémentaires. Lors de la signature du contrat d'accueil et de la constitution du dossier administratif de l'enfant, plus ou moins un mois avant la date d'entrée, une fiche de familiarisation est remise aux parents. Cette fiche, qui doit être renvoyée complétée par les parents quelques jours avant la première date de familiarisation, permet aux équipes de prendre connaissance des habitudes de l'enfant tant au niveau du sommeil, des repas, des activités ... mais aussi de connaître les craintes et attentes des parents vis-à-vis du milieu d'accueil.

### *H. Quelle organisation pour un accueil de qualité ?*

Afin d'atteindre les objectifs cités ci-avant, l'équipe éducative veille à organiser l'espace de manière à préserver et favoriser le désir de découvrir de l'enfant, son développement psychomoteur et émotionnel.

L'enfant doit arriver au sein du milieu d'accueil changé de la nuit.

Le matin jusque 8h00, l'accueil se fait à l'entrée de la section des bébés, le soir, les parents sont invités à reprendre l'enfant à l'entrée de la section qu'il fréquente. Lors de ces deux moments, le parent a le temps d'échanger avec la puéricultrice sur le déroulement de la nuit à la maison et sur celui de la journée de l'enfant à la crèche : comment a-t-il mangé, dormi, joué, qu'aura-t-il fait, quelles seront ses premières fois ... L'enfant prend le temps nécessaire pour quitter son parent, un bisou, un câlin, un signe de la main, il choisit lui-même la manière dont il veut se séparer de papa ou de maman pour la journée.

A côté de ces échanges oraux, le cahier de liaison est complété par l'équipe et grâce à sa ligne du temps, le parent peut prendre connaissance des moments de repas, de changes et de siestes de son enfant. Le parent qui le désire peut également y inscrire des informations qu'il souhaite communiquer par écrit.

L'équipe de la direction est également à la disposition des parents s'ils souhaitent rencontrer l'un de ses membres (Directrice, infirmière, assistante administrative) lors d'un entretien privé, des rendez-vous peuvent être fixés pendant les heures d'ouverture de la crèche (7h-18h30). A côté de ces rencontres formelles, l'équipe est présente quotidiennement au sein de la crèche et la porte de leur bureau reste toujours ouverte à qui le souhaite. Elle est également joignable par téléphone ou par mail.

Des courriers écrits sont également remis à chaque parent via le casier de l'enfant lorsque des informations importantes doivent être communiquées (congés pour formation ou réunion d'équipe, information relative à une épidémie, mesures de sécurité ou d'hygiène à prendre, organisation interne, ...



Deux fois par an, en juillet et en décembre de moments de rencontres conviviaux sont organisés avec les parents et toute l'équipe de la crèche (barbecue en juin et fête de Noël en décembre).

### **I. L'organisation pratique des sections :**

La crèche est organisée en trois sections :

**Section des bébés :** de l'arrivée à la crèche jusqu'à plus ou moins 11 mois

**Section des moyens :** de plus ou moins 11 mois à plus ou moins 22 mois

**Section des grands :** de +/- 22 mois à la date de sortie définitive du milieu d'accueil

Le passage d'une section à l'autre est discuté au préalable entre l'équipe de départ et l'équipe d'arrivée. Il dépend de l'âge de l'enfant mais aussi de son propre rythme de développement. Tous les enfants sont différents et particuliers, même au sein d'une même fratrie. Le rythme des enfants est respecté, chacun évoluant à sa façon.

Lorsque le passage est fixé, les enfants sont préparés, ils passent en effet quelques heures par jour dans leur future section avant la date du passage officiel. Le moment du passage venu, pendant la première semaine, l'enfant est accompagné d'une puéricultrice de la section qu'il quitte.

Lorsque les enfants passent d'une section à l'autre, les parents sont avertis par une note explicative sur la vie dans la nouvelle section.

Les périodes de changement de groupe sont principalement fixées à la rentrée de janvier, après les vacances de Pâques, début juillet et à la rentrée de septembre.

Chaque section est aménagée en fonction de l'âge et des capacités des enfants qu'elle accueille, leur garantissant un espace ajusté en fonction de leur niveau de développement et de leur activité. Par ces aménagements, l'épanouissement, le jeu, la créativité, les échanges peuvent se dérouler dans une ambiance sereine qui aide à grandir chacun à son rythme et selon ses capacités. L'organisation au sein des sections peut être revue régulièrement afin d'évoluer en fonction des besoins spécifiques des enfants qui la compose. Chaque enfant a son propre lit et peut ainsi garder des repères lorsqu'il part à la sieste. Un coin photos des familles est également présent et en libre accès pour les enfants. Ainsi, à tout moment de la journée, l'enfant qui le souhaite peut voir une photo des êtres qui lui sont chers. Les doudous, rangés dans une poche qui leur est dédiée, sont également à portée de l'enfant et sont donc accessibles toute la journée. Les tétines sont données à la demande et ne sont pas exclusivement réservées aux moments de repos. Des moments d'échanges individuels sont également présents tout au long de la journée : lors de l'arrivée et du départ de l'enfant, pendant les changes, lors des repas, des mises au lit, à la demande de l'enfant...

Chaque section dispose d'un espace d'activité, d'un espace de repos et d'un espace de soins et de change. Grâce au chauffage par le sol, les enfants sont laissés en body au



cours de la journée afin de favoriser les mouvements libres. Si la température est plus fraîche, il sera demandé d'apporter des leggings ou des pantalons de training ou des vêtements souples afin que les enfants puissent se déplacer confortablement.

Les enfants sont rhabillés par les puéricultrices avant leur départ. Les enfants sont libres d'aller vers les jeux mis à leur disposition mais ils peuvent également décider de ne rien faire ce qui est une activité en soi !

Enfin, la crèche a la grande chance d'avoir un jardin, entièrement clôturé et sécurisé, il est composé d'une pelouse et d'une terrasse recouverte d'un revêtement souple. Des jeux d'extérieur sont mis à la disposition des enfants. Quand la météo le permet, les plus grands peuvent également y prendre leur goûter.

Nous bénéficions également de la présence d'une infirmière occupée à trois-quarts temps et d'un médecin qui assure une consultation, telles que celles offertes par l'ONE (prise de poids, taille, périmètre crânien, vérification de l'état général et de la croissance de l'enfant, vaccination...) toutes les deux semaines pendant environ 1h30.

Un dépistage visuel est organisé chaque année pour les enfants entre 18 et 30 mois.

Outre l'organisation de ces consultations, le rôle de l'infirmière est varié, ses principales missions consistent en la gestion des traitements médicaux éventuels à recevoir à la crèche, les soins à apporter en cas d'incident, le suivi de la vaccination dans le respect de la législation, la surveillance médicale préventive de l'enfant et de la collectivité, la gestion des certificats médicaux, de la pharmacie, l'élaboration des menus, la vérification de la mise en œuvre et du respect des mesures d'hygiène, ...

## *La section des bébés (de l'entrée à plus ou moins 11 mois)*

### *1. Organisation des périodes d'activités*

La présence au sol est privilégiée : des tapis de jeu et d'éveil sont prévus laissant la place aux mouvements libres. Les bébés sont libres de leur position (dorsale, ventrale, assise...) L'observation bienveillante par l'équipe d'encadrement permet de proposer à l'enfant plusieurs positions au cours de la journée, en fonction de ses envies, de ses besoins et de ses capacités. La section peut être divisée en deux parties permettant ainsi aux plus grands de se déplacer librement tout en protégeant les plus jeunes bébés. Si nécessaire, un parc est également mis à disposition des très jeunes bébés qui ont parfois besoin d'un espace plus « confiné » pour se sentir complètement rassurés. Au niveau des activités, le jeu libre reste la règle. Lorsqu'elles sont organisées elles sont de courte durée et adaptées aux tout petits (musique douce, chansons, tapis...). Les jouets proposés aux enfants au cours de la journée sont variés (livres en tissu, hochet, anneau de dentition, balles en tissu, bouteilles sensorielles...), adaptés à leur âge et régulièrement changés.



## 2. Organisation des périodes de repos :

Les puéricultrices sont attentives aux signes de sommeil et mettent l'enfant au lit dès que le besoin s'en fait sentir. Deux dortoirs sont mis à la disposition des enfants afin que les groupes ne soient pas trop grands. Deux types de lits sont proposés : des petits lits cages pour accueillir les plus jeunes et des lits à barreaux traditionnels. Chaque enfant a son propre lit. Le rythme des enfants est respecté, chacun peut donc dormir à un moment qui lui est propre. Le sommeil étant un facteur déterminant dans la croissance du tout petit, le besoin individuel de repos est respecté et les enfants ne sont pas réveillés par les puéricultrices. Le premier mois, les périodes de repos se passent en section pour assurer une surveillance maximale du sommeil de l'enfant.

## 3. Organisation des périodes de repas :

Le premier biberon de la journée doit avoir été donné avant l'arrivée à la crèche et ce quelle que soit cette heure d'arrivée car il est important que ce premier moment d'échange existe entre le parent et son enfant.

Les biberons sont donnés dans les bras des puéricultrices, installées dans un fauteuil. Par après, les premiers repas sont pris dans des relax afin de favoriser le contact visuel. Ensuite, lorsque l'enfant est capable de rester dans la position assise de manière assurée, le repas est pris dans une chaise haute.

Un enfant n'est pas réveillé pour manger, son repas est gardé au chaud et proposé à son réveil.

Les mamans allaitantes sont les bienvenues et tout est mis en œuvre pour leur permettre de continuer à allaiter dans un endroit calme. Les enfants allaités devront maîtriser la succion au biberon avant leur entrée à la crèche afin que leur adaptation se fasse en douceur si maman ne peut venir allaiter sur place.

## La section des moyens (de plus ou moins 11 mois à 22 mois)

### 1. Organisation des périodes d'activités :

L'activité au sol reste l'objectif principal. Du matériel sécurisé est mis à disposition afin d'offrir des sources de découvertes et d'exploration infinies. Des activités sensorielles et des parcours de psychomotricité sont offerts aux enfants. Des jeux adaptés à leurs âges sont également proposés. Une barrière est également prévue afin de pouvoir assurer la sécurité des enfants pendant la période des repas (séparer les enfants qui mangent de ceux qui attendent leur tour) mais également pour pouvoir réaliser des activités différentes en fonction



de l'âge des enfants. Il est demandé d'apporter des chaussons souples ou de bonnes chaussettes antidérapantes lors du passage chez les moyens.

Pour profiter du jardin, il sera également demandé de prévoir une paire de chaussures adaptées à l'extérieur et un manteau adapté à la saison.

### 2. Organisation des périodes de repos :

Deux dortoirs sont mis à la disposition des enfants afin que les groupes ne soient pas trop grands. Chaque enfant a son propre lit. Les puéricultrices sont attentives aux signes de sommeil et mettent l'enfant au lit dès que le besoin s'en fait sentir. Le rythme des enfants est respecté, chacun peut donc dormir à un moment qui lui est propre. Le sommeil étant un facteur déterminant dans la croissance du tout petit, le besoin individuel de repos est respecté et les enfants ne sont pas réveillés par les puéricultrices.

### 3. Organisation des périodes de repas :

Le premier biberon de la journée doit avoir été donné avant l'arrivée à la crèche et ce quelle que soit cette heure d'arrivée car il est important que ce premier moment d'échange existe entre le parent et son enfant.

Les repas sont pris soit en chaise haute soit assis à table selon l'âge de l'enfant. Dès qu'il en montre le désir, une deuxième cuillère pour l'enfant lui est proposée afin que petit à petit il puisse prendre les aliments dans son assiette et apprendre à manger et à boire seul. Lors de la découverte des aliments, l'enfant qui en éprouve le besoin, peut saisir les aliments avec les doigts et sentir ainsi les différentes textures. Ceci favorisant un rapport positif à la nourriture et aux nouvelles expériences gustatives. De l'eau est proposée à l'enfant tout au long de la journée et pas uniquement aux moments des repas. Un enfant n'est pas réveillé pour manger, son repas est gardé au chaud et proposé à son réveil. Pour des questions d'organisation pratique, aucun repas ne sera servi à l'enfant qui arrive à la crèche après 12h00 sauf en cas d'examen médical prévu durant cette période et préalablement communiqué par les parents.

## La section des grands (de plus ou moins 22 mois jusqu'au départ à l'école)

### 1. Organisation des périodes d'activités

L'espace sera privilégié pour offrir le plus de liberté possible dans les mouvements et ainsi les favoriser. Des jeux d'imitation (dînette, déguisements, poupées, établis, ...) sont prévus ainsi que des jeux de constructions, jeux de



psychomotricité fine, lectures, jeux de société, parcours de psychomotricité, atelier de bricolages, chants, danses, vélos, marionnettes, théâtre, yoga, ...

L'arrivée des enfants doit se faire, dans la mesure du possible, avant 9h30 et ce afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent, participer aux activités (peinture, bricolage, collage, atelier cuisine, ...) qui leur sont proposées.

## *2. Organisation des périodes de repos :*

Deux dortoirs sont mis à la disposition des enfants afin que les groupes ne soient pas trop grands. Des couchettes individuelles sont prévues pour chaque enfant. La sieste, sous surveillance, est prévue entre 12 h 00 et 14 h 30, ces heures étant bien évidemment adaptables aux besoins de chaque enfant. Pour respecter le repos des enfants, il est demandé de ne pas amener les enfants entre 12h 00 et 14h00. Juste avant la mise au lit, un retour au calme est réalisé à l'aide d'une petite histoire. Le parent qui souhaite que son enfant fasse la sieste à la crèche doit l'amener au plus tard à 12h00 en ayant mangé. Le sommeil est facteur de développement physique et psychique, les puéricultrices n'éveillent pas de force un enfant qui a besoin de se reposer, elles le laissent dormir jusqu'à son réveil spontané. Les petits dormeurs sont invités à rester un petit moment au lit pour observer un temps de repos éveillé tout en respectant le sommeil des autres enfants. Après ce petit temps de pause bien nécessaire il retourne dans la section, tout ceci sous la présence d'une puéricultrice dans chaque dortoir.

## *3. Organisation des périodes de repas :*

Le premier biberon / repas de la journée doit avoir été donné avant l'arrivée à la crèche et ce quelle que soit cette heure d'arrivée car il est important que ce premier moment d'échange existe entre le parent et son enfant.

Les repas sont pris entre 11h00 et 11h30 assis à table avec l'aide de l'équipe des puéricultrices. Au préalable, les enfants rangent les jouets avec l'aide des puéricultrices, installent les petites chaises, se lavent les mains chacun à tour de rôle. Les repas sont apportés dans les plats et les enfants se servent à table. Lorsqu'ils ont terminé, ils déposent eux-mêmes leur assiette sur le chariot de service, enlèvent leurs bavoirs et se rincent les mains grâce à la danse du gant de toilette répétée chaque jour. De l'eau est proposée tout au long de la journée. Pour des questions d'organisation pratique, aucun repas ne sera servi à l'enfant qui arrive à la crèche après 11h30 sauf en cas d'examen médical prévu durant cette période et préalablement communiqué par les parents.

## *J. Quelles jeux et activités ?*

Dans chaque section, des activités diversifiées sont proposées, ludiques, musicales, lecture, .... Tout est mis en œuvre pour permettre l'éveil et la découverte. Rien n'est



obligatoire, tout est proposé, chacun allant vers l'activité qui lui convient, au moment qui lui convient selon son humeur, ses envies et ses goûts, en respectant son développement autant moteur qu'affectif. Tout doit rester source de plaisir. Le but n'est pas de stimuler outre mesure les petits, mais bien de créer un milieu et un accompagnement favorable et des conditions adéquates pour un développement en douceur et en harmonie.

Des coins « Doudous », zone de repos, sont aménagés afin de permettre à l'enfant d'observer, de faire une pause. Les doudous étant en libre accès et les tétines données à la demande.

Des activités en cours d'année sont également prévues (découverte des instruments de musique, des ateliers lecture et comptines, ...) ainsi que des sorties à l'extérieur, dans l'environnement immédiat. Le jardin est aménagé (mur de sons et sensoriel permettant de découvrir différents sons, textures, manipulations fines diverses, parcours sensoriel au sol, mobiles) de sorte que les enfants puissent s'y épanouir, découvrir et explorer en toute sécurité. Des vêtements adaptés à ces sorties peuvent être demandés aux parents.

### *K. Au menu : quels repas ?*

Les puéricultrices sont attentives à respecter les envies et les besoins de chaque enfant. Pour les enfants qui éprouvent plus de difficultés par rapport aux repas, elles veilleront à leur proposer des façons différentes d'aborder ce moment (dressage de la table, self-service, débarrasser la table après le repas, partage du repas avec les puéricultrices, ...).

Le lait maternel apporté par la maman doit être transporté par cette dernière dans les strictes conditions de conservation et d'hygiène, dans un sac isotherme avec un bloc réfrigérant afin de maintenir la chaîne du froid. Le nom et prénom de l'enfant ainsi que la date du tirage doivent être clairement inscrits sur le récipient.

A la crèche, le lait maternel frais se conserve 4 jours au réfrigérateur et 6 mois au congélateur. Le lait dégelé doit être conservé au frigo et consommé dans les 24 h, il ne peut pas être recongelé. Le lait maternel ne peut pas être chauffé une seconde fois. Le reste du lait non bu après 1 h est jeté.

Les repas sont cuisinés le jour même à partir de produits frais ou congelés et de saison. Ils sont préparés dans les cuisines du restaurant universitaire dans lequel les aliments destinés aux repas et du matériel spécifique sont mis à disposition du cuisinier. Les goûters, à base de fruits frais ou congelés (pour varier les goûts en hiver ou pour la préparation de smoothies l'été), de féculents et de produits laitiers sont préparés au sein de la crèche par les équipes d'encadrement juste avant d'être servis.

Les menus, variés et équilibrés, sont élaborés en collaboration avec l'infirmière, le chef cuisinier et la directrice en conformité avec les directives de l'ONE et sont affichés à



l'avance à destination des parents. Ils respectent les rythmes de l'enfant et s'adaptent à ses besoins. Toutefois, en cas d'intolérance ou allergie, un avis médical reprenant le pourquoi du régime, le régime à suivre et la durée du régime est exigé. Sans cet avis, l'enfant recevra le menu initialement prévu. Les enfants dont les convictions philosophiques interdisent la consommation de certains aliments mangeront les aliments autorisés repris au menu du jour.

Les enfants ne sont jamais obligés de manger ou de terminer leur repas. Ils sont néanmoins invités à goûter chaque élément de l'assiette. Des différentes textures adaptées aux âges des enfants sont proposées en collaboration avec les parents : mixé lisse pour les plus jeunes, écrasé ou grumeleux pour les moyens et en morceaux pour les plus grands. Chaque texture pouvant être adaptée en fonction du besoin de l'enfant quel que soit son âge. Au début de la diversification, deux légumes différents sont proposés à l'enfant au cours de la semaine et ce afin de lui laisser le temps de découvrir des nouvelles saveurs. Les deux légumes utilisés sont toujours repris sur le menu de la semaine. De l'eau est systématiquement proposée aux enfants tout au long de la journée dans des gobelets (à becs ou pas) au nom de l'enfant.

Dans la section des moyens et des grands, un petit déjeuner complémentaire (sous forme d'une tartine), à celui reçu à la maison, est proposé, avec accord des parents, entre 8h00 et 8h30. Aucun repas ne sera servi à l'enfant qui arrive à la crèche après 12h00 sauf en cas d'examen médical prévu durant cette période et préalablement communiqué par les parents.

Afin de pouvoir respecter les normes de l'AFSCA (traçabilité, chaîne du froid, méthode de conservation et de préparation, ...) il est interdit aux parents d'apporter de la nourriture au sein de la crèche hormis les doses de lait maternel. Le lait maternel devra être conservé dans un contenant stérile, transporté en assurant la chaîne du froid.

### *L. Et les émotions dans tout ça ?*

Une journée à la crèche, c'est riche en moments intenses ! de la joie, de l'amour, de la peur, de la tristesse et parfois aussi de la colère ou de la frustration ! beaucoup d'émotions à apprivoiser, à vivre à exprimer et à comprendre !

Lorsque l'enfant est submergé par l'une d'entre elles, le personnel d'encadrement est à l'écoute, par l'observation attentive, le dialogue, il pourra également déceler parfois ce que l'enfant n'exprime pas. Que ces émotions soient visibles ou pas, elles seront accueillies avec bienveillance par le personnel qui prendra le temps nécessaire pour aider l'enfant à comprendre ce qu'il traverse à l'aide de mots, de gestes tendres, de réconfort, de questions, de reformulations.

Il existe également des repères et des limites à la crèche. La vie en collectivité exige le respect de certaines règles et valeurs comme le partage, le pardon, la bienveillance, le



rangement, l'écoute, le respect, la politesse. Toutes celles-ci sont abordées tout au long de la journée en fonction des différents moments, certaines sont plus difficiles que d'autres à mettre en application ! dans ce cas, le personnel d'encadrement prendra plus de temps pour expliquer ce qui est autorisé ou interdit et pourquoi. Parfois à l'aide d'histoires, il sera plus facile de faire comprendre à un enfant qu'il n'a pas le droit de faire du mal à un copain, que cela n'est pas sympa de prendre son doudou ou son jouet, que c'est mieux de partager.

Aider l'enfant à grandir en lui mettant des règles et des limites bien expliquées, c'est lui permettre de devenir un adulte responsable et respectueux.

### *M. Que faire si l'enfant est absent ?*

En cas d'absence imprévue ou d'une prolongation éventuelle d'une absence déjà connue, les parents doivent obligatoirement prévenir la crèche au plus tard le jour même entre 7h00 et 8h30 du matin en téléphonant uniquement dans la section des bébés **(065/37.22.90)**. Ces absences devront obligatoirement faire l'objet d'un justificatif écrit ou d'un certificat médical qui devra être remis au plus tard le jour du retour de l'enfant. Les absences annoncées par téléphone mais non accompagnées d'un justificatif écrit seront facturées au taux de participation journalière en vigueur.

La liste des absences justifiées est reprise dans le contrat d'accueil.

### *N. Que faire si l'enfant est malade ?*

Le personnel qui constate que l'enfant présente des signes de maladie au cours d'une journée d'accueil, en informe immédiatement l'infirmière ou la directrice. Un contact est pris avec les parents afin que ces derniers puissent prendre les dispositions nécessaires. Si les symptômes de l'enfant sont tels ou si l'état de l'enfant se dégrade, il sera exclu de la crèche. Dans ce cas, les parents sont rappelés. Ils doivent alors venir rechercher l'enfant dans l'heure qui suit l'appel reçu. En cas d'impossibilité pour le parent d'arriver dans le délai imparti, il peut désigner une autre personne. Si l'enfant est exclu, le certificat médical doit être remis exclusivement aux puéricultrices à son retour.

Il est conseillé d'utiliser le certificat de l'ONE. Néanmoins, en cas d'utilisation d'un certificat médical autre que celui de l'ONE, certains points importants doivent impérativement figurer sur le certificat :

1. Nom et prénom de l'enfant
2. Le cas échéant, le traitement à administrer au sein de la crèche
3. La durée du traitement éventuel
4. Le cachet et la signature du médecin
5. Les jours d'évictions
6. La date de réintégration.



Si un des éléments repris ci-dessus n'est pas repris sur le certificat, l'enfant n'est pas admis à la crèche lors de son retour.

Pour tout enfant qui aura été absent pour cause de maladie reprise au tableau d'éviction joint au contrat d'accueil, un certificat médical doit être transmis dans un délai de 24 heures à la crèche ou au plus tard lors du premier jour du retour de l'enfant et ce afin que l'enfant puisse à nouveau y séjourner. Pour les autres cas de maladie, lorsque l'absence dépasse deux jours consécutifs, un certificat médical sera demandé afin que les journées d'absence puissent être justifiées et non comptabilisées au niveau de la facturation. Toute journée d'absence non justifiée sera automatiquement facturée.

Si l'enfant doit recevoir un traitement médical à la crèche, les parents fournissent une prescription médicale qui détaille : les médicaments à administrer, les doses précises, les heures de prise et la durée du traitement.

Les parents doivent indiquer dans le carnet de liaison ce que l'enfant a éventuellement reçu comme médicament avant son arrivée à la crèche afin d'éviter un surdosage.

### **O. Bientôt le grand départ ! Que faire ?**

Les parents s'engagent à communiquer à la Directrice, lors du deuxième anniversaire de l'enfant, la date approximative de l'entrée à l'école.

Les enfants sont préparés à l'entrée à l'école lorsqu'ils sont dans la section des grands et que la date approche. Dans un premier temps au travers du rythme de la section (lavage des mains avant et après les repas, repas pris ensemble à une heure précise, débarrassage de la table, mise au lit à une heure précise, rangement des jouets, ...)

Ensuite par la lecture de livres à thème, de photos, d'échanges avec l'enfant mais aussi au travers d'activités semi-dirigées sur les couleurs, les parties du corps, ...

Cette préparation se fait en douceur, petit à petit.

